

Les coopératives et fondations d'habitation jurassiennes unissent leurs forces...!

Autor(en): **Jaques, Francis**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **78 (2006)**

Heft 1: **Coopératives et PPE**

PDF erstellt am: **10.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-130053>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LES COOPÉRATIVES ET FONDATIONS D'HABITATION JURASSIENNES UNISSENT LEURS FORCES...!

Francis Jaques

Ce jeudi soir 2 février 2006, les responsables de coopératives et fondations d'habitation jurassiennes répondent spontanément à l'invitation qui leur est faite de se réunir à l'Hôtel Victoria à Delémont. Francis-Michel Meyrat, membre du comité de l'Association Suisse pour l'Habitat (ASH), section romande, domicilié depuis peu à Rossemaison/JU, est l'auteur de cette heureuse initiative.

Son but est de reserrer les liens entre les membres de l'ASH du canton du Jura et du Jura bernois, de créer un groupement et de le représenter avec Robert Roth de Moutier, au sein du comité de l'ASH romande.

Francis-Michel Meyrat, président de cette 1^{ère} réunion «informelle», est agréablement surpris d'accueillir les principaux représentants du mouvement coopératif jurassien qui traite du logement social et de saluer aussi Michel Erard, chef cantonal du Bureau de l'habitat jurassien, Jacques Riat, chef du Service des Affaires sociales et du Logement de la Ville de Delémont, et Francis Jaques, secrétaire ASH. A tour de rôle, les prénommés se sont exprimés sur les difficultés rencontrées actuellement, bloquant tous projets susceptibles de répondre au besoin de mettre sur le marché des logements à loyers modérés et plus particulièrement destinés aux familles.

Au niveau de la politique cantonale, Michel Erard confirme que les moyens font défaut vu que les aides fédérales sont suspendues. Jacques Riat abonde dans le même sens et relate les efforts entrepris par la Ville de Delémont il y a quelques années déjà : mise en place d'un important concours d'architecture qui déboucha sur le projet «*Le logement du futur*». Malheureusement, là où le «bât blessé», c'est l'éternel problème du financement! Par contre, les autorités ont l'intention de soutenir un autre secteur, celui de la rénovation, voire de la réhabilitation de logements. La démarche concerne aussi les communes rurales qui disposent de logements vides.

A son tour, le secrétaire de l'ASH apporte un éclairage sur les différentes facilités financières de l'organisation faitière et tient à retracer les quelques aléas malheureux de la politique fédérale du logement, notamment une nouvelle loi fédérale encourageant le logement à loyer ou à prix modérés (LOG), mise en vigueur le 1^{er} octobre 2003, mais sans crédits!

En effet, alors que le Conseil des Etats avait adopté, en été 2002 déjà et sans opposition, un crédit-cadre de 496,4 millions destiné aux aides directes (prêts à taux préférentiels, voire sans intérêt), le Conseil national, dans son 1^{er} train de mesures d'économies, abaissa le crédit-cadre à 300 millions au printemps 2003.